



Ordonnance d'injonction de payer exécutoire

Par **TONNERRE**, le **10/01/2018** à **11:55**

Bonjour,

Je suis dans l'obligation d'honorer ma dette en présence du titre exécutoire dont le délai de prescription est 2018.

Toutefois, je m'interroge sur les intérêts calculés du 30/10/2004 au 01/07/2017 car le titre a été émis le 22.06.2005 et la signification remise le 01.12.2017.

Les intérêts calculés sont-ils conformes ?

si oui, puis-je demander une réduction des intérêts?

D'avance merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **morobar**, le **10/01/2018** à **11:58**

Bjr,

Comment voulez-vous qu'on puisse vous indiquer si les intérêts calculés sont conformes ?

Il est normal par contre que la dette produise des intérêts, mais seulement sur les 5 premières années donc grosse modo de 2005 à 2010.

Par **TONNERRE**, le **10/01/2018** à **12:12**

Merci pour votre rapidité!

Très bonne continuation.

Cordialement.